



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/43

Date de convocation : 20 mars 2026

Objet : Syndicat mixte en charge du SCOT –

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Date d'affichage : 20 mars 2026

Date de réunion : 26 mars 2026

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-six mars à 20h04, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Emilie CORDIER, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Madame Lia ONOFRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Dominique BUIRET

Etaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE, Monsieur Michel MERCIER

Madame Monique LAFAY est nommée secrétaire de séance.

Par délibération n°71/2016 du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la création et à l'adhésion d'un syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

Il convient désormais de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT,

VU la délibération n°71/2016 du 17 novembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité :

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20260326-2026-43-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

Article 2 :

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et s'agissant d'une nomination, il est procédé à l'élection au scrutin secret.

Toutefois, si une seule liste de candidats a été présentée, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Article 3 :

Considérant qu'une seule liste a été présentée, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont déclarés élus :

TITULAIRE	SUPPLEANT
MERONI Isabelle	BERNIGAUD Christian

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie,
Le 26/03/2026
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

